

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTSALVY

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 OCTOBRE 2013

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 21 octobre 2013 à la salle du Conseil municipal de MONTSALVY, sous la présidence de M. Jean BONNET.

Date de convocation : 11 octobre 2013

Etaient présents : *(les délégués suppléant des conseillers titulaires sont portés en italique)*

Mesdames et Messieurs : Edouard de BONNAFOS, Michel CASTANIER, Marie-Jeanne LEYBROS, Jean BONNET, Bruno CAZARD, Claude DELMAS, Henri MEYNIEL, André VAURS, Jean-Louis PUECH, Marie- Antoinette DELAVault, Jean-Claude MUET, Georges DELPUECH, Serge ROUCHET, Raymond FROMENT, Louis FOURNIER, Annie PLANTECOSTE, André PERIER, Daniel ANADON, Vincent DESCOEUR, Nicolas CAYRON, Michel MERAL, David BRUEL, Jean-Claude CASTANIER, Pierre MONTARNAL, Chantal DELOUVRIER, Robert CROS, Bernadette LALANDE, Jean-Louis RECOUSSINES.

Etaient aussi présents des membres suppléants, sans voix délibérative: Madame et Messieurs : Frédéric LASSALE, Jean-Pierre LISSORGUES, Christian GUY, Clément RAYMOND, Jean-Marc ARNAL, Pierre CHATEAU, David ERNEST, André de FELIQUIER

Secrétaire de séance : M. Nicolas CAYRON

DECOUPAGE CANTONAL

Afin de replacer l'ordre du jour dans son contexte, le Président rappelle qu'une première initiative a consisté, en Bureau des Maires, à soumettre un courrier à la signature des Maires. Un débat en Conseil communautaire lui a toutefois semblé plus opportun, proposant de sanctionner ce débat du vote d'une motion.

Parallèlement, un courrier signé par les Présidents des Communautés de communes de la Châtaigneraie et un courrier de M. Yves COUSSAIN, Maire de Teissières les Bouliès, seront adressés à M. le Préfet du Cantal.

Le Président expose ensuite les différents problèmes soulevés par ce découpage :

Les périmètres des intercommunalités ne sont pas respectés, la commune de Teissières les Bouliès est par exemple exclue du territoire de la Communauté de communes du Pays de Montsalvy ;

La ruralité est dissoute dans des cantons urbanisés ;

L'identité «Châtaigneraie» est elle aussi dissoute, malgré le travail réalisé par les quatre Communautés de communes ;

Différents services publics risquent, à terme, de disparaître (Collège, Gendarmerie, Trésorerie, Poste) ;

Montsalvy perd son statut de bourg-centre ;

Ce découpage manque de cohérence, considérant notamment les incitations de la CDCI à un rapprochement entre les Communautés de communes de la Châtaigneraie.

Le Président ajoute que les conditions de ce découpage ont été dénoncées lors du dernier Congrès de l'ANEM, comme l'a été, auparavant, la proposition de création d'un conseiller territorial. Le Président invite chacun à réagir.

M. Edouard de BONNAFOS rejoint l'analyse du Président. Il s'inquiète de l'impact de ce découpage sur la ruralité et regrette que le rapprochement opéré entre les Communautés de communes de la Châtaigneraie n'ait pas été respecté.

M. Pierre MONTARNAL demande si ce découpage peut être remis en question.

Le Président précise que le Conseil Général dispose d'un délai de 6 semaines pour se positionner. Son avis n'est toutefois que consultatif. A priori, seules des modifications à la marge semblent pouvoir être envisagées.

M. Michel CASTANIER souligne que le nombre de cantons est réduit de 27 à 15, chaque canton devant représenter entre 8 000 et 12 000 habitants. Il aurait préféré la création de deux cantons sur la Châtaigneraie. L'identité «Châtaigneraie» est forte. Le travail des intercommunalités n'est pas respecté.

Le Président cite l'exemple de la Haute-Garonne où la marge des 20 % est calculée sur une base démographique de 47 000 habitants. Le découpage du secteur montagne du département est de la sorte très impacté, avec des distances conséquentes pour atteindre le seuil de population.

M. Edouard de BONNAFOS s'interroge sur la procédure à suivre pour contester ce découpage.

M. Vincent DESCOEUR craint que les possibilités de correction demeurent marginales. Le Conseil Général se réunit le 25 octobre afin de rendre un avis consultatif sur le projet de décret, c'est-à-dire, sur le choix, pour chaque canton, du nom, du bureau centralisateur et de la liste des communes. Il ne s'agit en aucun cas de proposer un découpage alternatif. N'ayant pas été consultées en amont, les Communautés de communes se saisissent de la question mais la synthèse s'avère difficile à établir. Ultérieurement, seul un recours devant le Conseil d'Etat sera envisageable, sachant que la légalité du décret ne pourra être contestée que sur la forme.

Pour M. Vincent DESCOEUR, le problème de fond demeure celui de la maille : plus ou moins 20 % sur une base démographique de 10 000 habitants pour ce qui est du département du Cantal. La dérogation permettant de prendre en compte la spécificité des territoires de montagne (amendement de l'ANEM) n'a pas été appliquée dans le département.

M. Vincent DESCOEUR s'inquiète en outre du devenir des anciens chefs-lieux de cantons, Montsalvy bénéficiant jusqu'alors, à ce titre, de la fraction «bourg-centre» de la Dotation de Solidarité Rurale. Il ajoute que la nouvelle maille risque demain d'être celle de l'organisation des services publics, surtout dans un contexte budgétaire très tendu. Il précise que les craintes quant aux conséquences de ce redécoupage en termes d'organisation territoriale sont partagées par d'autres départements, la question transcendant les habituels clivages politiques. Il poursuit en soulignant que la situation de la commune de Teissières les Bouliès interpelle légitimement.

M. Christian GUY s'inquiète également du traitement réservé à la ruralité, du risque de disparition des services publics. La Chambre d'agriculture rendra un avis, mais ce n'est que formel.

M. Vincent DESCOEUR estime que seule la situation de la commune de Teissières les Bouliès semble, a priori, pouvoir être prise en compte.

Le Président donne lecture du courrier adressé par M. Yves COUSSAIN, Maire de Teissières les Bouliès, à M. le Préfet (en annexe) puis du courrier adressé à M. le Préfet par les Présidents des Communautés de communes de la Châtaigneraie (en annexe).

M. Bernadette LALANDE précise que le courrier a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal de Teissières les Bouliès. Elle ajoute que la population est déstabilisée par cette situation.

M. Georges DELPUECH souligne qu'il est important d'appuyer avant tout la demande de la commune de Teissières les Bouliès.

M. Edouard de BONNAFOS rappelle que la cohérence est essentielle pour les électeurs.

M. Annie PLANTECOSTE ajoute que l'attachement au canton est plus sensible en milieu rural qu'en milieu urbain. Elle se déclare choquée par certaines manifestations de satisfaction, rapportées dans la presse, du fait de cette urbanisation des cantons ruraux.

M. Vincent DESCOEUR rappelle que les départements assurent un équilibre entre espace rural et espace urbain. Or, une lecture nationale, en l'occurrence implacable, permet d'affirmer que cet équilibre est menacé. Il regrette notamment un démembrement de l'intercommunalité et une superposition d'acteurs décisionnels, insistant sur le fait que la proximité constitue la force principale des départements.

M. Jean-Claude MUET considère qu'effectivement, avec la fin des cantons, la question de fond est celle de l'avenir des départements. La réforme, incohérente, traduit une volonté non avouée de recentraliser, d'échelon en échelon, les centres de décisions. L'essentiel, dans l'hypothèse d'un courrier adressé à M. le Préfet, est de savoir dans quelle direction les élus souhaitent conduire les territoires.

M. André VAURS constate que plus le pouvoir est concentré vers le haut, avec par exemple des collectivités chefs de fil, plus on écarte l'administré d'où un éloignement, un désintérêt pour la chose publique. L'identité historique et

culturelle de la Châtaigneraie est ici bafouée. Cette réforme ne permet en outre aucune économie au vu du nombre de conseillers. La situation est décourageante pour les élus comme pour les électeurs.

Le Président se demande si la création de ce binôme ne permettra pas demain, dans l'hypothèse envisageable d'un dysfonctionnement, de justifier la suppression du département.

M. Jean-Claude MUET revient sur l'importance des arguments exposés par M. André VAURS, arguments qu'il s'agirait de développer dans un courrier adressé à M. le Préfet.

M. Bernadette LALANDE constate que les communes n'ont plus les moyens de fonctionner. Elle dénonce un empilement d'échelons, sans changement positif.

M. Michel MERAL ne pense pas que les lignes puissent véritablement bouger sauf, peut-être, en ce qui concerne le détachement de la commune de Teissières les Bouliès vers un autre canton. Il souhaiterait une réaction rapide à la perte de l'identité Châtaigneraie, réaction par le biais d'une organisation entre les quatre intercommunalités. Il s'inquiète de l'entrée de communes périphériques de la CABA dans les nouveaux cantons considérant notamment les enjeux liés au SCOT. Il convient en ce sens d'être vigilant.

M. Vincent DESCOEUR relève, sur le fond, un véritable appel d'air en direction des métropoles afin de garantir une visibilité au niveau européen. La question est alors de savoir ce qu'il adviendra des territoires situés entre ces métropoles. Il rappelle que ce sont les départements qui font de la péréquation pour la ruralité et s'interroge sur l'avenir du Massif Central dès lors qu'il n'a pas de métropole. Rappelant son abstention lors du vote de la loi créant le conseiller territorial, il considère qu'une idée curieuse est en fait remplacée par une mauvaise loi avec un exécutif bicéphale pour deux fois moins de cantons.

Il souligne également que cette loi n'a pas été adoptée par le Sénat lequel représente les Collectivités territoriales. Il considère enfin que la demande concernant la commune de Teissières les Bouliès peut aboutir si des gages de concertation veulent en quelque sorte être donnés.

M. David ERNEST souhaite connaître la position des élus du Cantal sur ce nouveau découpage des cantons.

Le Président refuse d'entrer dans un débat de cette nature sachant que seul le député Alain CALMETTE s'est déclaré véritablement favorable à la réforme.

M. Nicolas CAYRON demande si au niveau national les réactions proviennent de l'ensemble des départements ou si elles sont limitées aux seuls départements ruraux. Il s'interroge également sur la représentation des territoires de montagne.

Le Président rappelle que le Sénat a rejeté la loi mais que l'Assemblée nationale a eu le dernier mot. Il ajoute que tous les départements ne connaissent pas encore leur découpage.

M. Vincent DESCOEUR souligne que le problème de la ruralité est par nature celui de la démographie et, par là même, de sa représentation. Il répète que la question transcende les clivages habituels, précisant que la nature du débat est différente dans les départements plus urbanisés. L'impossibilité de transposer sur le terrain, de manière cohérente, ce projet de loi est en fait manifeste.

M. Jean-Claude MUET craint essentiellement pour la déstabilisation du maillage des bourgs-centres.

M. André VAURS évoque la possibilité, en réaction, d'une grève administrative.

Le Président propose le vote d'une motion dont il donne lecture :

Le Conseil communautaire du Pays de Montsalvy, après avoir pris connaissance du nouveau découpage cantonal,

Considérant que :

- les territoires des intercommunalités ne sont pas respectés, la commune de Teissières les Bouliès est ainsi dissociée de la Communauté de communes du Pays de Montsalvy,
- la ruralité est dissoute par l'urbanisation des nouveaux cantons,
- la disparition du canton de Montsalvy risque de s'accompagner de la disparition progressive des services publics (Collège, Gendarmerie, Trésorerie, Poste),

- l'identité «Châtaigneraie cantalienne» disparaît alors que les intercommunalités qui la composent travaillent ensemble,

1/ Regrette :

- que les Communautés de communes n'aient pas été consultées,
- qu'il n'ait pas été proposé un traitement spécifique aux zones de montagne comme le permettait l'amendement de l'ANEM,

2/ Demande que :

- la commune de Teissières les Bouliès soit rattachée au canton de Montsalvy,
- la commune de Montsalvy ne perde pas son statut de bourg-centre,
- l'identité « Châtaigneraie» soit préservée,
- la spécificité «montagne» soit respectée.

M. Jean-Claude MUET propose de remplacer «Propose que» par «Demande que».

M. Nicolas CAYRON évoque également la possibilité de proposer la dénomination «canton Arpajon-Châtaigneraie».

M. Georges DELPUECH considère que cela reviendrait à reconnaître l'existence du canton tel que dessiné.

M. Vincent DESCOEUR reconnaît que d'autres territoires, hors la situation incohérente de la commune de Teissières les Bouliès, sont toutefois plus impactés.

M. Edouard de BONNAFOS demande s'il ne convient pas de formaliser la perte de repères que ce découpage entraîne pour les électeurs.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une motion et non d'une lettre, la clarté devant prévaloir.

M. Clément RAYMOND s'interroge sur l'évidence du lien entre les territoires qui composent le nouveau canton.

M. Vincent DESCOEUR rappelle que la Communauté de communes s'autosaisit, que son avis n'est pas sollicité. Il convient de ne pas oublier que ce découpage est politique et qu'en ce sens, un retour en arrière ne peut être envisagé.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

M. Michel CASTANIER annonce la date de la réunion destinée à arrêter le calendrier des animations, le lundi 4 novembre. Il rappelle que ce calendrier doit être respecté.

A MONTSALVY le 28 octobre 2013

Ont signé Le Président, Jean BONNET et le secrétaire de séance, Nicolas CAYRON